

Numéro	DL210506-PG01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Enseignement	
Objet	Renouvellement des dispositifs « sport culture sciences / écoles » et parcours d'initiation artistique pour les élèves de grande section et rémunération des intervenants extérieurs	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 20 mai 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le vingt mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER
- Madame Catherine BONN-MEYER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Antoine FRIDLI ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	32
Date de convocation et affichage :	14 mai 2021
Date de publication délibération :	25 mai 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	25 mai 2021

Numéro	DL210506-PG01	1/3
Matière	8.1.Domains de compétences par thèmes - Enseignement	

V. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

1. RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIFS « SPORT CULTURE SCIENCES / ÉCOLES » ET PARCOURS D'INITIATION ARTISTIQUE POUR LES ÉLÈVES DE GRANDE SECTION ET RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Le dispositif « Sport-culture-sciences / écoles » a vu le jour en 2002 avec la proposition d'activités culturelles et sportives sur temps scolaire. Promu par la Ville, en partenariat avec l'Éducation Nationale et les associations du territoire, ce dispositif concerne l'ensemble des classes de la commune et se décline de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. A la rentrée scolaire 2018-19, le Parcours d'Initiation Artistique pour les élèves de Grande Section est venu étayer l'offre existante par une offre d'activités artistiques, à la Vill'A, destinée aux élèves de grande section de maternelle. Après deux années de fonctionnement, il est jugé opportun de fusionner en un seul dispositif les activités sportives, culturelles, artistiques et scientifiques pour l'ensemble des classes de la Ville.

Dans la continuité de l'action menée depuis 2002, l'objectif de cette opération, complémentaire et non substitutive aux propositions de l'école dans ces domaines, est d'offrir aux élèves l'opportunité de découvrir des activités sur temps scolaire et de s'initier à une pratique artistique, culturelle, scientifique et/ou sportive. Le nouveau dispositif concernera à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 l'ensemble des classes, de la petite section de maternelle au CM2, et donner accès à une offre sportive, culturelle, scientifique et artistique ainsi qu'à des parcours thématiques.

Les conditions d'organisation de cette action sont les suivantes :

- Une classe peut bénéficier au choix une fois par année scolaire d'une activité sur un cycle de 7 séances d'une heure, soit 7 heures au total, ou d'un parcours de 8 heures ;
- Les activités proposées sont adaptées au cycle scolaire en cohérence avec les apprentissages scolaires et le développement de l'enfant ;
- Une activité pourra être proposée sur deux cycles scolaires au maximum (cycle 1 de la PS à la GS, cycle 2 du CP au CE2 et cycle 3 pour les CM1 et CM2) afin de garantir une diversité d'activités à découvrir pour l'enfant ;
- Le projet d'intervention est préparé en amont par l'enseignant et l'intervenant, l'activité doit s'inscrire dans un projet de classe ;
- L'activité se déroule sous la responsabilité de l'enseignant ;
- En cas de pratiques hors les murs et en fonction des lieux d'activité, les élèves peuvent bénéficier d'un moyen de transport pris en charge par la Ville.

Numéro	DL210506-PG01	2/3
Matière	8.1.Domains de compétences par thèmes - Enseignement	

Encadrement des activités

- Les activités inscrites dans ce dispositif sont proposées par des associations. À défaut de compétence ou de disponibilité des intervenants associatifs, elles pourront être mises en œuvre par un opérateur économique privé ;
- Une convention tripartite entre la Ville, l'Éducation Nationale et l'association ou l'opérateur économique est signée avant tout démarrage d'activité. Elle consigne les éléments structurants de l'intervention mise en œuvre ;
- Les activités sportives proposées dans les écoles doivent être encadrées par un intervenant titulaire d'un Brevet d'Éducateur Sportif ou équivalent. Certaines activités physiques ou sportives demandées par les écoles et non proposées par un club sportif peuvent être assurées par un éducateur sportif municipal ou par un partenaire.

Rémunération des intervenants

Les activités sont rémunérées comme suit :

- Les activités organisées par une association ou un club subventionné par la Ville au titre de son fonctionnement courant sont rémunérées sur la base forfaitaire de 30 euros / heure.
- Les activités organisées par une association, un club ou tout opérateur économique privé non subventionné par la Ville sont rémunérées sur la base forfaitaire de 50 euros / heure.
- Les activités organisées par la Vill'A sont rémunérées sur la base forfaitaire de 42 euros / heure.

Mme GENDRAULT Pascale, M. LEVY Thomas et Mme RIMLINGER Barbara ne prennent pas part au vote.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la mise en œuvre de ce dispositif,**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes,**
- **d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération.**

Numéro	DL210506-PG01	3/3
Matière	8.1.Domains de compétences par thèmes - Enseignement	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine,

Abstentions : **7** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, BEAUJEU Rémy

Pour extrait conforme

**Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

